



Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire Année 2018-2019

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire et
ordinaire

4 décembre 2018

Bâtiment Charlemagne – Salle Alcide de Gasperi
Rue de la loi, 170 – 1040 Bruxelles

Modératrice : Mme Emanuela Innocente, Secrétaire du Conseil d'administration de l'APEEE.
Interprétation en anglais et français.

L'APEEE compte 464 représentants de classe en ordre de paiement (membres effectifs) dont 138 étaient physiquement présents dans la salle. 172 procurations ont été enregistrées en plus, ce qui porte le total à 310 votants présents et représentés. Ainsi, les quorums requis pour l'Assemblée générale extraordinaire (2/3 des membres effectifs) et l'Assemblée générale ordinaire (10% des membres effectifs) étaient atteints.

L'Assemblée générale commence à 19h30.

Bienvenue / Approbation de l'ordre de jour

Emanuela Innocente souhaite la bienvenue à tout le monde et rappelle qu'il faut 309 parents présents ou représentés afin de pouvoir démarrer l'Assemblée générale (ci-après « AG ») extraordinaire.

L'ordre du jour est approuvé.



Election des membres du Conseil d'Administration

Après un appel à volontaires, un bureau électoral est composé pour l'élection des membres au Conseil d'administration (ci-après « CA »). Un bureau scrutateur a également été élu au préalable pour l'AG extraordinaire.

Il y a 10 places vacantes au sein du CA. Emanuela Innocente procède à un appel à volontaires dans la salle. Le CA accepte la candidature d'un parent non présent dans la salle.

Rapport d'audit interne

Graziella Rizza rappelle que pendant l'AG 2016-2017, l'assemblée a donné instruction au CA de mener un audit de performance au sein de l'APEEE afin d'obtenir un avis indépendant sur, entre autres, la manière dont l'APEEE gère ses fonds et les possibilités d'amélioration. L'idée de publier les rapports financiers de l'association de façon trimestrielle a été soulevée.

Le rapport de cet audit n'est pas encore disponible mais sera publié prochainement sur le site internet de l'APEEE.

Concernant la prise en charge des activités extra budgétaires de l'école, les auditeurs déconseillent à l'APEEE d'assumer ce type de responsabilités. Des questions ont également été posées quant à l'exercice des responsabilités au sein du CA. L'optimisation de la prise de décision et des réserves a été abordée. Mme Rizza aborde la question de l'utilisation des outils informatiques qui a été posée aux auditeurs afin de mieux transmettre l'information au sein du CA mais également l'amélioration de la communication de manière plus générale, par exemple des fonds communautaire et social.

Enfin, Mme Rizza remercie toutes les personnes qui ont participé à ce projet.

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Mme Innocente annonce que le quorum a été atteint. La procédure de modification des statuts peut ainsi être lancée. 310 personnes sont effectivement présentes ou représentées.

Kristin Dijkstra, Présidente de l'APEEE, remercie encore une fois tous les parents et Maître Rousseau de leur présence.

Présentation du nouveau projet des statuts

Sophie Weisswange présente le contexte de modification des statuts. Suite à la réunion du 18 octobre dernier qui a permis de recevoir les différents commentaires des parents, un nouveau projet



a été rédigé et publié sur le site internet. Mme Weisswange énumère les changements apportés par rapport aux statuts de 2012.

Maître Rousseau prend la parole et procède à la lecture obligatoire de l'acte authentique.

L'ordre du jour est le suivant : modification du but social de l'association (4/5 des votes nécessaires), la refonte des statuts et les pouvoirs nécessaires pour l'exécution des résolutions à prendre sur les objets qui précèdent (2/3 des votes nécessaires pour ces deux points); ces trois résolutions requièrent un vote.

Votes

Une annexe reprenant tous les votes est disponible à la fin de ce procès-verbal.

- **L'assemblée générale décide de modifier le but social de l'association par le texte proposé :**
 - Oui : 100%**
 - Non : 0%**
 - Abstention : 0%**

Un parent prend la parole afin de clarifier la représentation des enfants SWALS. Il est précisé que l'amendement du nouveau projet de statuts vise à positionner les enfants SWALS sur un pied d'égalité avec les enfants des sections linguistiques. Dans le cadre des élections au sein du Conseil d'administration, l'objectif de la modification proposée est en effet de mieux représenter les parents d'élèves SWALS.

Il est rappelé que l'idée principale est d'avoir au moins deux parents par section linguistique élus au CA, et, qu'à partir de maintenant, cela s'appliquera aux SWALS également. Ainsi, si deux parents d'élèves SWALS, au maximum, présentent leurs candidatures, ils seront automatiquement élus, même s'ils n'ont pas obtenu un nombre élevé de votes. Cela permettra de garantir la protection des intérêts des parents d'enfants SWALS.

- **L'assemblée générale décide de refondre les statuts de l'association et par conséquent de remplacer le texte actuel des statuts par le texte qui a été adopté le 31 octobre 2018 :**
 - Oui : 97%**
 - Non : 2%**
 - Abstention : 1%**

La troisième résolution, purement formelle, vise à conférer tous les pouvoirs à Maître Rousseau pour l'exécution des résolutions adoptées, et ainsi pour toutes les formalités administratives encore à effectuer (à savoir, le dépôt au Tribunal de Commerce et la publication au Moniteur belge).



- **L'assemblée générale confère tous les pouvoirs à Maître Lorette Rousseau pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment pour le dépôt du texte coordonné des statuts au Greffe du Tribunal compétent :**

Oui : 100%

Non : 0%

Abstention : 0%

Maître Rousseau termine la lecture de l'acte, qui sera enregistré, déposé au tribunal et enfin publié. Le Conseil d'administration remercie les parents présents à cette AG extraordinaire, ceux qui ont donné leur procuration, ainsi que toutes les personnes ayant contribué à ce projet. Mme Weisswange remercie également Maître Rousseau pour son excellente collaboration.

Les procurations ainsi que la liste des signatures des personnes présentes à l'AG extraordinaire sont remises au notaire.

L'Assemblée générale extraordinaire se clôture.

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Il est notifié que dix parents sont candidats pour dix postes vacants au Conseil d'administration, ainsi il n'est pas nécessaire de procéder au vote. Tous les parents candidats deviennent automatiquement membres du CA. Les candidats élus se présentent brièvement.

Ont ainsi été élus pour siéger au Conseil d'administration :

Stephanie Buus, Luca Dussart Ilies, Karim Kettani, Nadia Kichaout, Vladas Kukulskis, Nathalie Marchioro-Holzer, Dan Nicolae, Dana Adriana Puia Morel, Iulian Vasile, Anneli Veispak.

La première réunion du nouveau CA est prévue le 13 décembre 2018.

Présentation du rapport d'activité Prévention

Dorothee Lefort souligne les avancées du programme « Stop à la drogue ». Une conférence de cette association sera prochainement organisée par l'Ecole Européenne d'Uccle.

Concernant le harcèlement, l'association « Virages » continue d'intervenir en secondaire. En primaire, l'école a décidé de travailler avec le programme Kiva, méthode finlandaise qui n'est pas encore disponible pour les secondaires. Une permanence « Virages » a également été instaurée à l'école : une psychologue, pouvant intervenir en français, anglais et italien, est présente une fois par mois afin d'aider les enfants en difficulté.

En ce qui concerne la surveillance dans l'école, Victoria Petrova souligne que, cette année, l'école a décidé de réduire le nombre de surveillants et de charger les professeurs de surveiller les élèves dans



la cour ou à la cantine. Dans la pratique, l'efficacité et les prestations réelles ne sont pas à la hauteur de ce qui était attendu.

Mme Lefort demande aux parents de signaler à l'APEEE (behaviour@bru4.eu) ainsi qu'à M. Bordoy les problèmes relevant de la Prévention notamment, les problèmes de surveillance. L'APEEE ne peut agir efficacement auprès de l'école que si elle en est informée.

Mme Petrova rappelle qu'en cas de souci au sein des services de l'APEEE (dans les bus scolaires, à la cantine ou au sein des activités périscolaires), les élèves peuvent aller se confier à Mme Linda Martens, personne référente formée par « Virages » et disponible sur le site de l'école, au bureau Transport de l'APEEE. Pénélope Vlandas, membre du CA et Présidente de l'Association de Parents pour les crèches et garderies (AdP), ajoute qu'elle peut également faire le lien avec l'OIB en cas de harcèlement au sein de la garderie postscolaire.

Présentation du rapport d'activité Somerfesto

Ambar Lietar remercie tous les parents et les personnes ayant participé et contribué à la Somerfesto 2018 et précise que le chiffre d'affaires de cette édition s'élève à près de 11 000 euros. Elle souligne qu'un email sera prochainement envoyé à tous les coordinateurs de stands de la Somerfesto 2018 afin que ces derniers puissent donner leur avis sur la gestion des fonds récoltés, et préciser à quelle(s) fin(s) affecter ces fonds.

Le nouveau comité, presque au complet, est composé d'enseignants, d'étudiants, ainsi que des parents de maternelle, primaire et secondaire. Mme Lietar annonce que si des parents sont intéressés pour rejoindre ce comité, ils sont les bienvenus et peuvent lui envoyer un email.

Enfin, il est annoncé que la date de la prochaine Somerfesto aura lieu le 18 mai 2019.

Présentation des résultats 2017-2018 et du budget 2018-2019

Graziella Rizza, Trésorière de l'APEEE, prend la parole afin de présenter les résultats 2017-2018 ainsi que la proposition de budget 2018-2019.

Mme Rizza souligne que contrairement aux années passées, cette année se clôture négativement, avec environ 20 000 euros de déficit. Les années précédentes, malgré un déficit budgété, l'association clôturait l'année de manière positive. Mme Rizza spécifie que toute une série de projections ne se réalisent parfois pas ou pas encore, et que certaines estimations de dépenses ne correspondent pas toujours à la réalité.

En ce qui concerne la projection budgétaire pour l'année 2018-2019, un résultat négatif d'environ 200 000 euros est attendu. Ce résultat est inférieur à ce qui a été projeté pour l'année précédente. Un budget avec une légère augmentation des prix a été discuté en Conseil d'administration mais n'a pas été approuvé pour les raisons suivantes : tout d'abord, l'APEEE dispose de réserves conséquentes ; de plus, une étude pour mettre en lumière les économies possibles à faire serait



souhaitée avant de décider d'une éventuelle augmentation des prix des services proposés ; enfin, il a été d'ores et déjà décidé que des modifications seront apportées sur la base des recommandations qui seront proposées dans le rapport de l'audit interne.

Le Conseil d'administration souligne qu'il doit suivre une approche de bon père de famille et a, en ce sens, également réfléchi aux actifs immobilisés, notamment avec la proposition d'acquisition d'un bâtiment et la mise en œuvre du Snack Shack, activité de la cantine qui fait partie de l'objet social de l'APEEE.

Présentation du Snack Shack

Tobias Stricker, responsable « Cantine », souligne la situation positive de la cantine, en précisant toutefois que la cafétéria a atteint sa capacité d'accueil maximale. Une deuxième cafétéria (Snack Shack) va ainsi être installée de l'autre côté de l'école afin de pouvoir accueillir plus d'élèves et d'enseignants. Prévue à un emplacement stratégique, la construction de cette cabane en bois permettra à toute la communauté scolaire de s'y retrouver.

Un système de précommande va également être introduit prochainement, permettant aux élèves et au corps enseignant de se faire livrer leur repas à différents endroits de l'école par un vélo. Cette activité sera totalement auto financée.

Questions

- *Pourquoi le préau du 1er étage de la cantine n'est-il pas utilisé ?*

Pour des raisons de sécurité. De plus, l'accord de la Régie des bâtiments est indispensable, mais demande un temps considérable. La Présidente souligne toutefois que la demande a déjà été faite lors de l'installation de l'école sur le site de Laeken.

- *Quelle sera la capacité du Snack Shack ?*

Il y aura deux fois plus d'espace que dans la cafétéria actuelle.

- *Serait-il possible d'avoir quelques produits à prix plus bas afin de remplacer les distributeurs automatiques qui ont disparu de l'école ?*

M. Stricker souligne que des produits à 1 euro et même moins sont disponibles à la cafétéria, et que l'offre sera prochainement étendue.

Le Conseil d'administration souligne également que l'application « APEEE BRU IV », disponible sur Android et iOS, permet de recharger la carte cafétéria des élèves, tout en offrant une vision de ce qui a été consommé ainsi que du solde restant et incite les parents à la télécharger et à l'utiliser.



✚ Proposition d'achat du bâtiment adjacent à l'école

Mme Weisswange présente la proposition d'investissement suivante : l'acquisition d'un bâtiment adjacent à l'école (actuellement en vente) afin de répondre aux différents besoins de l'APEEE.

L'école a connu une croissance exponentielle ces dernières années et est arrivée à sa capacité maximale. L'APEEE fait donc face à un problème de manque de place, notamment en ce qui concerne les salles pour les activités périscolaires ainsi que la cantine. Ceci pourrait limiter les initiatives de l'association dans sa mission de soutien au bien-être des enfants. En effet, de plus en plus d'enfants sont inscrits aux services de l'APEEE, il paraît donc judicieux d'évaluer la possibilité d'investir dans un espace qui appartiendrait à l'association. Cet espace en vente, très flexible et présentant de nombreuses possibilités, paraît idéal.

Cette acquisition permettrait, en effet, de devenir moins tributaire de l'école, d'améliorer la quantité ainsi que la qualité des services offerts par l'APEEE, d'offrir plus d'espace au personnel, d'offrir un espace dédié aux différents événements de la communauté scolaire et également de stabiliser le bilan financier de l'association. Ce bâtiment de 800 m² est mis en vente à 800 000 euros.

✚ Questions et discussions

- *Pourquoi acheter un site si les Écoles européennes éprouvent des difficultés à faire construire une 5^{ème} École européenne auprès de l'état belge, cela ne ferait-il pas que repousser la construction de cette dernière ?*

Il est tout d'abord souligné que déjà à Berkendael, l'école demandait à l'APEEE de libérer des locaux pour les élèves et que le risque que l'association n'ait plus d'espace et ne doive se procurer des locaux est donc vraiment réel.

Un parent en revanche trouve qu'il n'est pas de la responsabilité des parents/de l'APEEE de dépenser de l'argent dans de l'immobilier pour libérer de l'espace dans l'école alors qu'il y a déjà des salles de musique et de sport à disposition.

Un autre parent souligne que lorsque l'EEB4 était sur le site de Berkendael, et que l'APEEE a dû laisser des locaux à l'école, huit modules préfabriqués ont été utilisés par l'association pour 600 000 euros le temps d'une année scolaire (2011-2012). Ces frais auraient dû être à la charge de l'état belge, tout comme le prix demandé pour ce bâtiment en vente.

La responsabilité juridique de l'école est remise en question par un autre parent, qui s'interroge également sur la pratique des autres Écoles européennes.

M. Kettani revient sur le fait qu'il y a une surpopulation dans les Écoles européennes, y compris dans celle de Laeken. Malgré cela, l'EEB4 n'est pas considérée comme surpeuplée. Jusqu'à présent, la Belgique a eu une attitude plutôt cavalière au niveau de ses obligations de construction des Écoles européennes à Bruxelles. La cinquième école s'installera sur l'ancien site de l'OTAN, à Evere, et selon M. Kettani, faire pression sur le gouvernement belge en ce qui concerne la construction des Écoles européennes semble difficile.



Mme Petrova spécifie le point fondamental suivant : l'accord existant avec les Écoles européennes ne concerne que les écoles, il n'y a aucune obligation existante envers les APEEE. Elle précise également qu'après les cours de l'école, les espaces sont dédiés de plus en plus aux garderies, et non aux services de l'APEEE, comme les activités périscolaires. En effet, la garderie Palmerston va prochainement fermer, et il a été soulevé que les enfants pourraient être relocalisés dans les garderies situées dans les Écoles européennes, dont celle de Laeken.

Le Conseil d'administration indique qu'une étude de faisabilité architecturale, ainsi que des études de risque et d'adaptation seront effectuées. Il est demandé à l'assemblée l'accord d'explorer la faisabilité de ce projet.

Un parent remercie le CA pour cette proposition d'investissement. L'acquisition d'un bâtiment semble en effet être très bénéfique pour l'association, plutôt que de laisser l'argent dormir sur un compte en banque. Cela éviterait à l'APEEE de ne plus pouvoir utiliser les locaux de l'école et permettrait ainsi d'assurer tous les services de l'association convenablement. Cet investissement à long terme serait pour le bien de tous les enfants et serait utilisé à bon escient.

En ce qui concerne le coût du bâtiment, un autre parent intervient pour rappeler que depuis 10 ans, l'APEEE n'a jamais dû payer de loyer. En termes de localisation, ce bâtiment offre une dimension de proximité très intéressante. Cependant, il spécifie que la cantine est une obligation de l'école, et non une responsabilité des parents. Il existe, en effet, d'autres APEEE qui ne prennent pas en charge le service cantine. Concernant les garderies, il pourrait être intéressant de louer ces nouveaux locaux à l'OIB.

Le CA précise également que le projet d'acquisition d'un bâtiment a été soumis aux auditeurs internes, qui y ont réagi positivement. Cela irait dans le sens d'une meilleure stabilisation et utilisation des fonds et de pérennisation des services de l'APEEE. L'opportunité est à saisir actuellement.

Votes

Un seul vote aura lieu, sur l'étude de faisabilité. La partie acquisition est retirée de la question soumise à l'assemblée.

Un groupe de travail sera rapidement établi afin de discuter de l'acquisition de ce bâtiment. Le Conseil d'administration souligne que les parents ingénieurs et architectes intéressés sont les bienvenus. Le CA reviendra vers tous les parents avec les résultats de l'étude de faisabilité.

➤ **The General Assembly decides to give mandate to the administrative Board to explore the acquisition of the site adjacent to the school:**

Oui : 76%

Non : 20%

Abstention : 4%



Le CA remercie l'assemblée et décide de passer aux votes sur les résultats et le budget.

- **The General Assembly decides to carry forward the results of 2017-2018 to next year(s):**
Oui: 96%
Non: 0%
Abstention: 4%

- **The General Assembly decides to give the discharge to the administrative Board on the certified accounts closed on 31th August 2018:**
Oui: 97%
Non: 1%
Abstention: 2%

- **The General Assembly decides to adopt the 2018-2019 budget presented by the administrative Board:**
Oui: 93%
Non: 2%
Abstention: 5%

Motions

Concernant la motion portant sur la Somerfest, le CA spécifie que toutes les données sont publiées sur le site internet, pour l'année passée ainsi que pour les années précédentes.

La seconde motion portait sur une demande de plus de transparence sur les activités extrabudgétaires de l'école. Les parents ayant introduit cette motion souhaiteraient savoir comment est dépensé l'argent demandé aux parents par l'école. Le Conseil d'administration souligne que ces questions ont déjà été posées à l'école, mais une communication formelle sera envoyée afin de demander les détails des coûts couverts par les parents.

L'Assemblée générale se clôture à 23h32.

ANNEX VOTES

Extraordinary and Ordinary General Assembly APEEE Bruxelles IV – 4 December 2018

General Assembly & Date	Resolution adopted by the General Assembly	Voting result
School Year 2018-2019 GA2018_12_04	L'assemblée générale décide de modifier le but social de l'association par le texte proposé.	100% Yes 0% No 0% Abstention
School Year 2018-2019 GA2018_12_04	L'assemblée générale décide de refondre les statuts de l'association et par conséquent de remplacer le texte actuel des statuts par le texte qui a été adopté le 31 octobre 2018.	97% Yes 2% No 1% Abstention
School Year 2018-2019 GA2018_12_04	L'assemblée générale confère tous les pouvoirs à Maître Lorette Rousseau pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment pour le dépôt du texte coordonné des statuts au Greffe du Tribunal compétent.	100% Yes 0% No 0% Abstention
School Year 2018-2019 GA2018_12_04	The General Assembly decides to give mandate to the administrative Board to explore the acquisition of the site adjacent to the school.	76% Yes 20% No 4% Abstention
School Year 2018-2019 GA2018_12_04	The General Assembly decides to carry forward the results of 2017-2018 to next year(s).	96% Yes 0% No 4% Abstention
School Year 2018-2019 GA2018_12_04	The General Assembly decides to give the discharge to the administrative Board on the certified accounts closed on 31th August 2018.	97% Yes 1 No 2 Abstention
School Year 2018-2019 GA2018_12_04	The General Assembly decides to adopt the 2018-2019 budget presented by the administrative Board.	93% Yes 2% No 5% Abstention